

REPUBLIQUE DU CONGO ~~CHP~~

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 7 Février 1994

Décret N° ~~94-25~~ MF/PRA/DGFP/DGCA
portant inscription aux tableaux
d'avancement au titre de l'année
1990 de certains Ingenieurs d'Agricul-
ture des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Tech-
niques (Agriculture) en tête
LOUFOUAH-POMO (Marie Joseph.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

VISAS :

Vu la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des Services
Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 rela-
tif à la nomination et à la revocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/FP du 25 Juin reglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du Décret n° 65/196/FP
du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
Fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;

Vu le Décret 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des crédits financiers des avancements et révisions
des situations administratives ;

Vu le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 por-
tant organisation des intérêts des Ministres ;

D.G.C.F.

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu les procès-verbaux de la commission Adminis-
trative, Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en
date du 28 Mai 1991 ;

DECRETE .../...

